

# Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.)

## QU'EST-CE QUE C'EST?

Le Plan de cohésion sociale des villes et communes de Wallonie vise à soutenir les communes wallonnes qui s'engagent à promouvoir la cohésion sociale sur leur territoire.

La cohésion sociale y est définie comme l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, et ce quels que soient son origine nationale ou ethnique, son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, son statut social, son niveau socio-économique, son âge, son orientation sexuelle, sa santé ou son handicap.

## LES OBJECTIFS DU P.C.S. ?

Les actions à mener dans le Plan de Cohésion Sociale visent :

Le développement social des quartiers et la lutte contre toute forme de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large.

Les actions s'articulent autour de 4 axes :

- L'insertion socioprofessionnelle;
- L'accès à un logement décent;
- L'accès à la santé (curative) et le traitement (curatif) des assuétudes;
- Le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

**Contact** : Glory Hoslet (069/59.00.60 – [glory.hoslet@bernissart.be](mailto:glory.hoslet@bernissart.be) )